



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015\_B662

OBJET: Ressources - Finances - Appui aux communes - Modification de l'avenant n°1\_2015\_01 de la commune d'Aix-en-Provence

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

#### **Etaient Présents:**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aixen-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir:

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s:

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services Direction de l'Appui aux Communes Cellule Gestion MU 02\_1\_33

## **BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015**

<u>Rapporteur</u>: Gérard BRAMOULLÉ <u>Co-rapporteur</u>: Sophie JOISSAINS

Politique publique: Ressources

Thématique: Finances

Objet: Appui aux Communes - Modification de l'avenant n°1\_2015\_01 de la Commune

d'Aix-en-Provence

## Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Conseil communautaire du 22 mai 2014 a délibéré sur un avenant permettant aux communes membres de procéder à des ajustements à l'intérieur de leur contrat communautaire pluriannuel de développement.

La commune d'Aix-en-Provence a procédé à des modifications comme convenu dans l'article 7 dudit avenant.

Il est proposé d'approuver les changements opérés dans l'article 2 de l'avenant n°1\_2015\_01 d'Aix-en-Provence.

## Exposé des motifs :

Afin de permettre la dynamisation des contrats, le Conseil communautaire a délibéré le 22 mai 2014 sur un avenant permettant aux communes de procéder, dans la limite de leur Autorisation de Programme, à des ajustements afin de prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets.

L'article 7 de l'avenant prévoit que toute autre modification, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent.

Lors de son Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015, la Ville d'Aix-en-Provence a procédé à ce type de modifications, modifiant le contenu de l'article 2 de l'avenant n°1\_2015\_01 afin de prendre en compte les transferts de gestion des équipements culturels et sportifs de la CPA qui représentent un investissement conséquent en matière d'équipement, de rénovation et d'entretien.

La liste des programmes prévue à l'article 2 de l'avenant sera modifiée et complétée par les projets suivants :

## EQUIPEMENTS CULTURELS

PROJET	PRESENTATION PROJET ET OBJECTIFS
Espaces culturels : rénovation , entretien, modernisation, mise aux normes accessibilité	Acquisition et travaux pour modernisation, rénovation, entretien et mise aux normes accessibilité des équipements culturels

## EQUIPEMENTS SPORTIFS / TENNIS / SALLES POLYVALENTES

PROJET	PRESENTATION PROJET ET OBJECTIFS
Structures sportives : rénovation , entretien, modernisation, mise aux normes accessibilité	Acquisition et travaux pour modernisation, rénovation, entretien et mise aux normes accessibilité des équipements culturels

Il convient de procéder à la modification de l'article 2 dudit avenant puis de l'inclure dans une nouvelle version intitulée Avenant n°1\_2015\_01bis.

À titre indicatif, est annexé le tableau récapitulatif des opérations de la commune d'Aix-en-Provence présentant les modifications apportées.

## Visas:

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n° 2013\_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 portant sur la mise en place d'un dispositif de soutien aux communes ;

VU le délibération n°2014\_A011 du Conseil communautaire du 14 janvier 2015 portant sur la signature du contrat communautaire pluriannuel de développement de la communes d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n°2014\_A107 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 relative à la mise en place de l'avenant au contrat et donnant délégation au bureau pour la gestion et la modification du contrat ;

VU la délibération n°2015\_B293 du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 portant approbation de l'avenant n°1\_2015\_01 au contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune d'Aix-en-Provence ;

VU l'avis de la commission finances et contrôle de gestion en date du 24 novembre 2015 ;

## **Dispositif:**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les termes modifiant l'article 2 de l'avenant n°1\_2015\_01 de la commune d'Aix-en-Provence ;
- AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le nouvel avenant n°1\_2015\_01bis au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune d'Aix-en-Provence;
- AUTORISER Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération.

annexe\_01bis\_Tableau récapitulatif des opérations



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion Direction Ressources et Exécution Budgétaire

Nomenclature: 7.5 Subventions

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2015

RAPPORTEUR: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

## Politique Publique: 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET**: MODIFICATIONS DE L'AVENANT N°1\_2015\_01 DU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT 2014-2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le retour des transferts de gestion des équipements culturels et sportifs à la Ville d'Aix-en-Provence, représente un lourd investissement en matière d'équipement, de rénovation et d'entretien.

Au regard de l'évolution de ces activités dans un contexte budgétaire très contraignant pour la Ville d'Aix-en-Provence, il convient de réviser la programmation de ces projets d'investissements.

Le bureau Communautaire a décidé par délibération n°2015\_B129 du 9 avril 2015 d'autoriser par avenant la modification des conditions d'application du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement 2014-2020.

Conformément à l'article 7 de l'avenant n°1\_2015\_01 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement permettant en particulier la suppression ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, l'ajout de deux projets s'avère nécessaire dans ce contexte. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement sera modifiée en conséquence.

La liste des programmes prévue à l'article 2 de l'avenant sera modifiée et complétée par les projets suivants :

## • EQUIPEMENTS CULTURELS

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
Espaces culturels : rénova- tion, entretien, modernisation, mise aux normes accessibilité	Acquisition et travaux pour modernisation, rénovation, entretien et mise aux normes accessibilité des équipements culturels

# • EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
Structures sportives : rénova- tion, entretien, modernisation, mise aux normes accessibilité	Acquisition et travaux pour modernisation, rénovation, entretien et mise aux normes accessibilité des équipements sportifs

Cette actualisation ne modifie pas le montant global du Contrat Communautaire de Développement 2014-2020.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER la modification de l'avenant n°1\_2015\_01 incluant deux projets supplémentaires d'équipements culturels et sportifs, ainsi que l'annexe au contrat communautaire.

- **SOLLICITER** les fonds de concours d'investissement auprès de la Communauté du Pays d'Aix au taux maximum de 50 % de la part restant à la charge de la commune dans le cadre du contrat communautaire pluriannuel et de son avenant.
- AUTORISER Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer tout document afférent à la révision du contrat communautaire, relatif à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

# ANNEXE AVENANT n°1 2015 01

CONTRAT COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

					COÛTGLOB	AI DES OPERAT	IONS		F	THE THE PARTY OF	762 %	TOTALIX EDC HT
	RUDGET / THEMATIQUE	OPERATIONS	2014	2015	2016	2016 2017 20	2018	2019	2020	MONIANI III	30.00	2 555 524 5
THEMATIQUE		AMENAGEMENT MODE ACTIE	<b>3</b> 0	1 080 142 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	7 330 142 €	50,00%	3 bb5 U/1 €
		AND ILE	30€	583 333 €	90	9 0	€0	€0	0 €	583 333 €	25,00%	A 442 776 £
		PEOLIAI ISICATION DE VOIRIE COMMUNALE PERI-URBAINE	1 117 639 €	1 519 812 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	8 88/ 451 €	20,00%	307/202
		PECOLIALISIS ATTOM OF VOIDE COMMAINAIE CENTRE-VILLE	809 167 €	1 688 606 €	1 250 000 €	9 0	1 666 667 €	9 0	€0	5 414 439 €	%00,005	2 /U/ 219 E
		REQUALIFICATION OF VOINT COMMISSIONES COMMISSIONS	) t	€0	90	6 779 167 €	5 945 833 €	<b>∌</b> 0	€ 0	12 725 000 €	40,00%	5 090 000 €
		PLACE DE LA MADELEINE (VERDON PRECHEON)	30	833 333 €	€0	9 0	€ 0	€0	€ 0	833 333 €	20,00%	416 667 €
VOIRIE ET AMENAGEMENT	43 698 156 6	REQUALIFICATION VOIE ST LHOMAS DE VILLENEUVE	200	90	) (E	€0	1 033 333 €	€0	30	1 033 333 €	20,00%	516 667 €
URBAIN		RUE LACEPEDE	300	30	90	€0	90€	333 333 €	3 000 005	833 333 €	20,00%	416 667 €
		PLACE MIOLLIS	900	) e	30	€0	€0	358 333 €	30	358 333 €	20,00%	179 167 €
		AMENAGEMENT ECOLE St GENEVIEVE RD1/	2 0	30	90	€0	90	2 666 667 €	€0	2 666 667 €	20,00%	1 333 333 €
		AMENAGEMENT SECTEUR PARKING PASTEUR	3 0	127 701 €	566 667 £	833 333 €	833 333 €	166 667 €	€0	2 632 791 €	20,00%	1 316 396 €
		RECOLEMENTS PLANS SIG DT/DICT	0 0		200000	100 000 €	90	€0	30€	400 000 €	%00'05	200 000 €
		TRAVAUX AVENUE MOZART	0 €	0 6	300 000 €	100 000 E	16 666 667 €	<b>€</b>	€0	39 166 667 €	20,00%	19 583 333 €
		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - CONSTRUCTION	0 €	0 €	1 000 00/ €	200000100	3 (00 000 01	90	90	2 250 000 €	20,00%	1125 000 €
		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - PARVIS	90€	0 €	0 6	2 250 000 E	- 1	0 0	90	9000000	40.00%	2 000 000 €
		FCOLE D'ART - RESTRUCTURATION	9 0	<b>9</b> 0	416 667 €	1 666 667 €	2 916 667 €	0 €	0 6	2 000 000 €	20000	3 607 AND £
		NI JOSEPH CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPE	1 050 600 €	2 966 400 €	1 757 807 €	<b>3</b> 0	90€	€0	0 €	57/480/€	20,00%	2 00/ 403 €
		REININGERIN	165 575 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	<b>3</b> 0€	<b>9</b> 0	<b>9</b> 0	915 575 €	47,29%	437 331 E
EQUIPEMENTS		POLE CIRQUE	90	9 0	J ()	€0	30	30	4 487 960 €	4 487 960 €	20,00%	2 243 980 €
COMMUNAUX/SCOLAIRES ET	62 470 009 €	CENTRE CONGRES CARNOT	9 9	30	90	1 000 000 €	90	€0	30	1 000 000 €	20,00%	200 000 €
SALLE POLYVALENTE		PARC RAMBOT (Crèche)	0		200	3000	30	90	€0	166 667 €	20,00%	83 333 €
			90	166 66/ €	0 €	0 0	900	30	90	375 000 €	20.00%	187 500 €
		DEMENAGEMENT THEATRE NO ET AMENAGEMENT PARC ST MITRE	<b>€</b>	375 000 €	0 €	0 €	O.E.	0 0	200	9 222 222	20.00%	416 667 €
		FCOLFOURANNE	9 0	<b>3</b> 0€	90€	416 667 €	416 667 €	0	0.00	2 100 000 5	20000	1 250 000 €
		PENOVATION ECOLE	€0	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	2 500 000 €	20,00%	1 230 000 €
		DESCRIPTION ECOLE	342 984 €	125 000 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	2 551 317 €	46,55%	1 18/ 643 E
		BASTIDE DU JAS DE BOUTTAIN	90	160 000 €	687 500 €	83 333 €	416 667 €	2 083 333 €	1 569 167 €	5 000 000 €	48,85%	2 442 500 €
		MUSEE ARTS LYRIQUES (MUSEE DES TAPISSERIES)	0 0	42 243 E	583 333 €	583 333 €	416 667 €	90	€ 0	1 626 077 €	48,61%	790 408 €
		GRAND SAINT JEAN	0 0	166 667 6	3 656 667	90	<b>9</b> 0	30	€0	833 333 €	40,00%	333 333 €
		AMENAGEMENT PRECHEURS : - TOITURE	0 €	199 pp/ €	900 007 €	200000	0 0	30	90	1 500 000 €	40.00%	€00 000 €
PEHABILITATION PATRIMOINE	16 432 878 €	AMENAGEMENT PRECHEURS : - CRECHE	9 0	83 333 €	0 €	1 416 66/ €	90	30000	3 000 000	3 490 494 6	A5 57%	1 179 200 €
The state of the s		REHABILITATION SITE CITE DU LIVRE	€0	647 151 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	833 333 €	7 400 404 €	43,32,0	354 167 €
		BLACE D'AI BERTAS	<b>3</b> 0	41 667 €	208 333 €		250 000 €	0 €	O.E.	/U6 333 E	30,00%	A16.667 €
		COCCATION DESCRIVES ANTICEATES	€0	30	458 333 €		<b>€</b>	90	90	833 333 €	20,00%	410 007 €
		CREATION RESERVES INCSERVES	30	€0000€	250 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	9 0	€ 000 006	20,00%	450 000 €
		COUVENI PRECHEON	1 783 178 €	1 887 017 €	30	€ 0	90	<b>9</b> 0	€0	3 670 195 €	44,55%	1 635 097 €
		MAISON DES ARIS IMARITADA		€0	166 667 €	≥000 000€	90	9 0	90	9 299 999	40,00%	799 299 €
		STADE LAURENT REYNIER - TERRAIN SYN I HE LIQUE	9 0	30	0 6	9 0	166 667 €	≥000 000	€ 0	€66 667 €	40,00%	266 667 €
EQUIPEMENTS		STADE LAURENT REYNIER - VESTIAIRE	0 0	200	92 333 E	166 667 €	416 667 €	416 667 €	€ 0	1 083 333 €	20,00%	541 667 €
SPORTIFS/TENNIS/SALLES	6 953 528 €	CLUB HOUSE DU STADE CARCASSONNE	0 6	300	30000		500 000 €	30	€0	€66 667 €	20,00%	333 333 €
POLYVALENTES			0	0 €	0					STATE OF STATE		
		STRUCTURES SPORTIVES : rénovation, entretien, modernisation, mise aux	90€	€ 0	200 000 €	90	€0	9 0 €	90€	200 000 €	20,00%	100 000 €
		normes accessibilite (")		0.0000000000000000000000000000000000000		1	C	90	90	3 233 107	%UU US	395 833 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	791 667 €	AMENAGEMENT TRAM VERTE & BLEU / DEPLACEMENT BEKGE LOKSE-ARC	9 0 €	291 667 €	250 000 €	250 000 €	<b>9</b> 0	U €	O C	/31 00/ €	avon'nc	
		20Octile talah di panganan di	90	389 075 €	3 299 966	€ 996 964	30	90	<b>3</b> 0€	2 382 408 €	20,00%	1 191 204 €
		QUARILER SAINT-EUTNOFE	,							2000001	%0000	1 175 000 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	9 732 408 €	ESPACES CULTURELS : renovation, entretien, modernisation, mise aux		9 0	2 350 000 €	<b>9</b> 0	0	0	0.6	7 330 000 5	20000	
		normes accessibilite (*)	30	0.6	€0	416 667 €	1 666 667 €	2 916 667 €	90	5 000 000 €	40,00%	2 000 000 €
		MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE STIMITE	659 616 £	454 279 €	2 263 430 €	2 679 040 €	2 231 537 €	9 666 667 €	90€	8 954 569 €	20,00%	4 477 284 €
		PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRUCI UKANI S RESEAU	3010 600	90	1 666 667 €	1 666		4 166 667 €	4 166 667 €	13 333 333 €	39,74%	5 298 776 €
EAU / ASSAINISSEMENT	23 421 042 €	PLUVIAL / PLU IRAVAUX SIRAIEGIQUES (uES AU FLU)	20000	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	0 6	L	0 €	90	90	1133140€	20,00%	566 571 €
		PLUVIAL / PLU TRAVAUX GLOBALISES ANNUEL	9 8 /8 €	273 701 €	20						7000	A 102 710 £
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX	9000000	CINDALATION ECLAIRAGE PUBLIC	608 447 €	1 982 897 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	8 841 344 €	47,43%	4 193 / 19 E
SECS / VIDEOSURVEILLANCE	1 133 140 €	NEW OVALION COMPANY OF THE PROPERTY OF THE PRO				L	0	40	90	1 500 000 €	20.00%	750 000 €
ECONOMIE D'ENERGIE	9 583 333 €	RENOVATION CHAUFFERIE	9 0	250 000 €	416 667 €		41b bb/ €	0 6		20000001	100/00	2 200 000
/DIAGNOSTIC		THE PROPERTY AND PROPERTY OF THE PROPERTY OF T	€0	833 333 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	9 583 333 €	20,00%	4 /31 00/ 6
ACCESSIBILITE	1 500 000 €	IKAVAUX PAVE - ACCESSIBILITE	90	100 000 €	L	100 000 €	100 000 €	90	90	400 000 €	20,00%	200 000 €
Saskio	18 775 268 €	PLAN CAMPUS ETUDES : Mission OPC	0 0	3 375 358 €	4	r.	2	90	90	18 375 268 €	20,00%	9 187 634 €
		ACQUISITION EQUIPEMENTS COMMUNAUX	7001	3373200	757 857 95	1		21 808 333	18 640 460	202 199 634		96 215 948
	TOTAL	TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE	/ 14/ 005	601 014 17	000 000 00		23 ADD 263	10 430 293	7 966 599			
		TOTAL DES FDC PAR ANNEE	3 382 350	10 225 819	14 203 423		20 000	200				
			٤	-+0++0++0	doc invoctic	seemente cur	2014/2020		202 199 634			
(*) Nousellos opérations				Montant total des investissements sur 2014/2020	des linesus	Sements	~~~~/+T07					
(*) Nouvelles operations				. A. H. L. L.	C. I. Control				96 215 948			

96 215 948

Coût d'objectif du Contrat



# Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

## **A V E N A N T n°1\_2015\_01bis** Délibération n°2015 B129

(Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune d'Aix-en-Provence signé en date du 7 février 2014 et l'avenant signé en date du 25 novembre 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015\_B129 en date du 9 avril 2015 et n°2015\_BXXX en date du 17 décemblre 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son maire, Madame Maryse Joissains Masini dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal n°DL.2015-447 en date du 16 novembre 2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2-3-4-1 et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

# 1\_le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

## 2\_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EOUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune d'Aix-en-Provence la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements, objets du présent contrat, est définie comme suit.

## VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
AMENAGEMENT MODE ACTIF	Ensemble des aménagements structurants soit de requalification de voirie soit de création dans le cadre du schéma directeur des modes actifs de nature à développer une politique de réduction de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : voies cyclables, zones piétonnes, mise en place d'un plan déplacement pour les agents de la Ville correspondant aux objectifs définis par le PDU et dans le cadre du PCET (obligation de la loi Grenelle 2).
LA BEDOULE	La Ville d'Aix-en-Provence a décidé de réaliser des travaux de sécurisation du carrefour entre le Chemin de la Bédoule, le Chemin de Maliverny et la RD 7n, en partenariat avec la Direction des Routes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, gestionnaire de cette dernière voie.

REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE PERI-URBAINE	La Ville d'Aix-en-Provence compte environ 495 km de voiries communales. Ce parc nécessite de nombreuses et récurrentes interventions des services de la Ville pour leur entretien afin, d'une part de préserver la sécurité des usagers de la voirie publique, et d'autre part d'assurer la gestion de ce patrimoine routier.
REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE CENTRE-VILLE	La Ville d'Aix-en-Provence mène depuis quelques années une véritable politique de pacification du centre historique. Dans la poursuite de ces objectifs, des opérations d'aménagement vont être réalisées visant à améliorer le cheminement piéton et à favoriser l'accessibilité des espaces publics du centre-ville. Ces travaux de requalification de voirie s'inscrivent dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) par l'application des prescriptions techniques énoncées en termes de choix et de mise en œuvre des matériaux.
PLACE DE LA MADELEINE (VERDUN PRECHEUR)	Dans le cadre de la politique que la Municipalité souhaite mener dans le centre-ville, l'amélioration de la qualité résidentielle par la requalification des espaces publics constitue une priorité. Parallèlement, la Ville d'Aixen-Provence a engagé de véritables actions en matière de déplacement et de circulation dans le cadre du développement durable. La restructuration des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs. Aujourd'hui, la Ville a décidé d'engager un programme de requalification de ces espaces pouvant accueillir un large panel d'usages et de populations. Le projet permettra de restituer l'espace public du centre ancien aux modes actifs, notamment les piétons, et ainsi accueillir avec plus de sécurité et de confort les activités existantes et à venir.
REQUALIFICATION VOIE ST THOMAS DE VILLENEUVE	Création d'une voie dans le cadre du réaménagement du plan de circulation des quartiers Est.
RUE LACEPEDE	Travaux d'infrastructures
PLACE MIOLLIS	Travaux d'infrastructures
AMENAGEMENT ECOLE St GENEVIEVE RD17	Travaux d'infrastructures
AMENAGEMENT SECTEUR PARKING PASTEUR	Travaux d'infrastructures
RECOLEMENTS PLANS SIG DT/DICT	Afin de répondre aux évolutions réglementaires par l'entrée en application au 1er juillet 2012 de la nouvelle règlementation DT / DICT, la Ville d'Aix-en-Provence a lancé un marché afin d'obtenir une cartographie fiable des réseaux existants. Missions : repérages de réseaux par méthode de géo détection non intrusive, avec un rendu cartographique final de classe de précision.
TRAVAUX AVENUE MOZART	Animation avenue Mozart par la réalisation d'objets liés à la nature du site.

# • EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE : - PARVIS et - PROJET ARCHITECTURAL	La réalisation d'un nouveau tribunal de grande instance au lieu et place de celui implanté aujourd'hui boulevard Carnot, est un des grands enjeux du territoire aixois. Ce projet touche l'identité même de la Ville, à savoir la qualité de la fonction judiciaire, qui depuis cinq siècles caractérise Aix-en-Provence, deuxième Cour d'Appel de France.  Les locaux de l'actuel Tribunal ont été démolis en partie, des locaux provisoires aménagés.  Ce nouvel équipement pour but de regrouper les diverses juridictions, éparpillées dans toute la ville. Il permet de remédier aux problèmes de sécurité existant dans les locaux actuels, inadaptés et dangereux, celle-ci ne pouvant être assurée tant les bâtiments sont dégradés, insalubres et insécures.
ECOLE D'ART RESTRUCTU- RATION	Les bâtiments connaissent de fortes dégradations et s'avèrent incompatibles avec les nouvelles technologies de création (numérique). Il apparait nécessaire de procéder à une restructuration complète des locaux. Les travaux consisteront en une reprise des espaces, des accès et des isolations thermiques.
REMPELIN	Les équipements d'infrastructures à créer ou à parachever dans le cadre de l'équipement public du plan d'aménagement d'ensemble du Quartier Rempelin à Luynes, vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects suivants :
	- Les voiries existantes desservant actuellement le lycée international et qui seront à parachever en particulier en traitement de surface, les réseaux étant déjà opérants.
	- les voiries et réseaux à créer en application du plan de masse général approuvé dans le PAE et permettant la desserte des différents ilots à bâtir.
	- les équipements qualitatifs ou spécifiques ponctuels tels que bassins de rétention, parking, aménagement de carrefour, de rotonde, création de passerelle, etc
POLE CIRQUE	Le projet a pour objectif d'accueillir sur l'ancien centre aéré de la Mo- lière une école de cirque destinée aux enfants du territoire du pays d'Aix. Sur le terrain du site de la Molière, il est prévu des travaux de construc- tions d'équipements neufs et de rénovation des bâtiments existants.
CENTRE CONGRES CAR- NOT	Création d'une galerie et d'un bâtiment (R+2) destinés à accueillir un restaurant et des salles d'exposition.
PARC RAMBOT (Crèche)	Transformation de l'ancienne trésorerie située dans une partie du Parc Rambot (480m2), en crèche d'environ 50 berceaux.
PARC RAMBOT (Logement Gardien)	Construction d'une maison destinée à loger le gardien du Parc Rambot, pour lutter contre toutes dégradations et conduites inciviques.

DEMENAGEMENT THEATRE NO ET AMENAGEMENT AU PARC ST MITRE	Le déplacement du théâtre Nô situé dans l'emprise de l'Ecole Supérieure d'Art, en direction du Parc Saint-Mitre. Cette opération est réalisée conjointement avec la ville de Kumamoto et l'accord de Maître KANO.
ECOLE DURANNE	Équipement (mobilier, rideaux, satellite, et autres équipements techniques pour l'ouverture) de l'école qui va être construite pour l'accueil de 800 élèves à la rentrée 2017-2018 (étude de faisabilité 2013-2015).
RENOVATION ECOLES	Travaux dans les écoles : rénovation des cours, remplacement des fenêtres, restructuration des cantines.

# • REHABILITATION PATRIMOINE

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
BASTIDE DU JAS DE BOUF- FAN	La Bastide du Jas de Bouffan a été construite au XVIIIe siècle. Elle fut la propriété de la famille Cézanne et a inspiré de nombreux tableaux de l'artiste.  L'ensemble (bastide, parc, bassin, orangerie, etc.) est classé au titre des Monuments Historiques. Dans le cadre de l'opération Marseille-Provence 2013 il a été décidé d'y aménager un accueil et une billetterie. Un diagnostic préalable a été donc établi par un architecte du patrimoine afin de faire une estimation des travaux, une étude nous a été transmise, celle-ci a mis en évidence la nécessité de conduire des travaux au niveau de la toiture, des fenêtres, de créer un nouvel accès et une banque d'accueil.
MUSEE ARTS LYRIQUES (MUSEE DES TAPISSERIES)	La Ville possède des collections importantes issues du Festival International d'Art Lyrique (FIAL) : costumes, décors, archives, vidéos etc. L'objectif est de créer un lieu dédié aux arts lyriques : "maison de l'opéra" qui présentera et gérera ces collections dans le cadre d'expositions temporaires et assurera durant toute l'année, en liaison avec le FIAL des animations, autour de l'opéra, un centre de documentation complétera l'ensemble.  Le lieu choisi à cet effet est l'ancien archevêché, actuel Musée des Tapisseries qui va totalement se transformer, et participera à l'amélioration FIAL pour les années à venir.

GRAND SAINT JEAN	Le domaine du Grand Saint-Jean est propriété de la Ville d'Aix-en-Provence. Il se trouve à environ une douzaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération sur le plateau de Puyricard, chemin de la Tubasse. Il s'agit d'une propriété agricole de 240 hectares limités au nord par le canal du Verdon et à l'ouest par la route départementale 543 vers Rognes. Le domaine appartient à la Ville d'Aix-en-Provence. Plusieurs activités y sont déployées. Le Grand St Jean accueille depuis 2001 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE). Le Festival International d'Art Lyrique investit les lieux chaque été pour une programmation de spectacles. Le lieu a subi des transformations, pas toujours bien maîtrisées, au fil des années. Le projet a pour finalité d'établir un état des lieux de l'ensemble des bâtiments et du parc afin de contribuer à la définition d'une stratégie de valorisation, de conservation et d'assurer la réhabilitation de l'ensemble.
AMENAGEMENT PRE- CHEURS: - TOITURE  AMENAGEMENT PRE- CHEURS: - CRECHE	Réhabilitation de l'ancien collège des prêcheurs dans lequel sont envisagé des travaux importants compte tenu de l'état actuel de conservation médiocre des bâtiments, l'installation d'une antenne universitaire, un pôle judiciaire, ainsi qu'une crèche d'une capacité de 60 enfants pour faire face aux besoins de la population.
REHABILITATION SITE CITE DU LIVRE	Dans le cadre d'un redimensionnement du forum culturel, la ville d'Aix- en-Provence souhaite réaménager des espaces de la Cité du Livre. Ce projet concerne la bibliothèque Méjanes qui doit bénéficier d'une seconde tranche de travaux de réfection de toitures, la mise en conformité du Centre de Secours et Incendie (site classé en catégorie I des établisse- ments recevant du public) et la modernisation des équipements tech- niques et de confort de l'amphithéâtre de la Verrière.
PLACE D'ALBERTAS	Restauration de la façade principale, de l'ensemble de la calade et de la fontaine.
COUVENT PRECHEUR	Il est envisagé pour l'ancien collège des Prêcheurs, la restauration des différents bâtiments composant le cloitre et les parties conventuelles dans la perspective d'y installer l'Institut d'études judiciaires, la maison de l'Avocat ainsi que deux crèches
CREATION RESERVES MU- SEALES	La Ville d'Aix-en-Provence possède de nombreuses collections d'œuvres d'art (tableaux, sculptures, mobilier) à destination des musées et des différents bâtiments patrimoniaux : afin de développer la restauration et la conservation de celles-ci, destinées à compléter les projets de requalification des musées et des bâtiments en cours, la nécessité de disposer de réserves muséales est un préalable à cette politique de conservation. Acquisition et travaux d'aménagement.

# EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES

PROJETS	PRESENTATION PROJETS
PROJETS	& OBJECTIFS
MAISON DES ARTS MAR- TIAUX	Création d'un complexe de 1 700 m2 sur deux niveaux, pour faire face au manque d'infrastructures d'espaces de combat à Aix-en-Provence (1 800 licenciés avec 8 Dojos).  Ce complexe comportera au Rez-de-chaussée, trois Dojos règlementaires avec cloisons amovibles; à l'étage, une salle d'armes pour répondre à des impératifs de salles dévolues à l'escrime (perte d'une salle d'escrime sur la commune d'Aix) et une salle de réunion pour les clubs sportifs de la Ville d'Aix et de la discipline Arts Martiaux.
STADE LAURENT REYNIER - TERRAIN SYNTHETIQUE	Aménager un pôle sportif dédié au football pour les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane avec la création d'un terrain synthétique. Créer une infrastructure nouvelle dans le secteur du Jas de Bouffan à
STADE LAURENT REYNIER - VESTIAIRE	proximité de Vasarely. Le stade est situé route de Valcros. Le projet prévoit aussi la création d'un ensemble de vestiaire joueurs et club house.
CLUB HOUSE DU STADE CARCASSONNE	Construction de locaux pour 4 clubs de sport : Boxing Club aixois, Haltérophile musculation Club Aixois, ASA et Aix Athlé. Ce programme représente une surface totale de 712m2.
TERRAIN SYNTHETIQUE LUYNES	La construction d'un terrain en gazon synthétique en remplacement du terrain pelousé au stade L.Ruzzettu à Luynes permettra d'une part de répondre aux utilisations intensives du club (400 licenciés au club de football) et d'autre part de réaliser des économies d'entretien (tonte, engrais, arrosage, traçage).
STRUCTURES SPORTIVES : rénovation, entretien, moderni- sation, mise aux normes acces- sibilité (nouvelle opération)	Acquisition et travaux pour modernisation, rénovation, entretien et mise aux normes accessibilité des équipements sportifs.

# • AMENAGEMENTS PAYSAGERS

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
AMENAGEMENT TRAM VERTE & BLEU / DEPLACE- MENT BERGE TORSE-ARC	Réfection du gué de la Torse, consolidation des berges. Aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de la Torse et implantation d'espaces ludiques : terrain de boules, aire de jeux pour les enfants, espace de pique-nique.

# EQUIPEMENTS CULTURELS

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
QUARTIER SAINT-EU- TROPE	Les objectifs d'urbanisme et d'aménagement du quartier Saint Eutrope, visent à créer un espace d'équipement public (mairie annexe, crèche, espace vert, médiathèque) pour améliorer l'accessibilité et la visibilité vers le collège.  Dans le cadre du projet de construction, une annexe de la Bibliothèque Mé-
	janes est prévue sur l'emplacement des bassins de Saint Eutrope.
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE St Mître	La Ville envisage la construction neuve du muséum d'histoire naturel au parc Saint Mitre. La réalisation de cet équipement permettra :  - de mettre en valeur des collections riches et variées, entreposées aujourd'hui dans des réserves,  - de développer à côté de la muséographie d'histoire naturelle classique la mise en valeur d'une collection paléontologique importante qui est une spécificité d'Aix en Provence dans la région,  - de doter Aix d'un musée d'histoire naturelle d'importance similaire à ceux existant dans des villes de taille comparable,  - d'accueillir le public dans des espaces confortables, sécurisés et accessibles à tous,  - d'attirer de nouveaux visiteurs.
ESPACES CULTURELS	Acquisition et travaux pour modernisation, rénovation, entretien et mise aux
Rénovation, entretien, mo-	normes accessibilité des équipements culturels.
dernisation, mise aux normes accessibilité (nouvelle opération)	

## • EAU / ASSAINISSEMENT

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRUCTU-	En 2011, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des in-
PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRATEGIQUES	frastructures en assainissement pluvial, de connaître et de quantifier les secteurs présentant les insuffisances hydrauliques prépondérantes et enfin de proposer des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-trai-
(LIES AU PLU)	tement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de dévelop- pement urbanistique de la commune.
PLUVIAL / PLU TRAVAUX GLOBALISES ANNUEL	<ul> <li>Programme de travaux :</li> <li>actions correctives pour résoudre les dysfonctionnements quantitatifs</li> <li>actions préventives sur les zones de développement futures en distinguant la problématique ruissellement ;</li> <li>mesures de compensation envisageables pour les apports des différents vallons avant rejet vers l'Arc ou la Touloubre, pour éviter les impacts vers l'aval de manière globale.</li> </ul>

# ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	La Ville d'Aix-en-Provence compte 16 000 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune. C'est un parc vétuste qui pose de nombreux problèmes de maintenance et d'éclairement. Ce constat indique clairement l'urgence à rénover tous ces équipements pour des raisons de sécurité. Le plan éclairage public proposé prévoit deux types d'intervention : - le "relanternage" consiste à conserver le support et à remplacer uniquement la lanterne, - la "rénovation totale" consiste à remplacer l'ensemble du mobilier et à réaliser toutes les infrastructures de réseaux.

# • ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
RENOVATION CHAUFFE- RIE	Renouvellement du parc de chaudières vieillissant dans le but de réaliser des économies d'énergie dans les écoles et les gymnases de la Ville.

## ACCESSIBILITE

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
TRAVAUX PAVE - ACCES- SIBILITE	Les collectivités territoriales doivent produire et financer une programmation de travaux de mise en accessibilité de leurs espaces publics. Dans ce cadre, la ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE ». Il s'agira d'organiser une campagne de travaux de mise en conformité de cheminements piétons sur les voiries et espaces publics.

#### DIVERS

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
PLAN CAMPUS ETUDES : Mission OPC	L'opération Campus Mirabeau représente un vaste programme de constructions et de rénovation du milieu universitaire aixois (amphithéâtres, bibliothèques, bâtiments d'enseignement ou administratif, restaurant universitaire, logements étudiants, parkings, installations sportives).  Cette mission est constituée de deux parties : un d'état des lieux, et une mission de suivi des chantiers en cours et des futurs projets.

## ACQUISITIONS D'EQUIPE-MENTS COMMUNAUX

Acquisitions de divers équipements communaux

## 3\_L'article 3 est modifié comme suit

#### Article 3 -

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 96 215 948 €HT correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune d'Aix-en-Provence et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

## 4\_L'article 4 est modifié comme suit :

#### Article 4 -

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :
- 1'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli
- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :
- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune
- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

#### L'article 7 est modifié comme suit

#### Article 7 -

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

## La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

#### IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015\_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 7 février 2014 puis de l'avenant signé en date du 25 novembre 2014).

Fait à AIX-EN-PROVENCE Le.....

Fait à AIX-EN-PROVENCE Le.....

Madame Maryse JOISSAINS MASINI Président de Madame Maryse JOISSAINS MASINI Maire de

La Communauté du Pays d'Aix Vu la délibération n°2015\_B129 en date du 9 avril 2015 La Commune d'Aix-en-Provence Vu la délibération n°..... OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Modification de l'avenant n°1\_2015\_01 de la commune d'Aix-en-Provence

VU la délibération n°2014 A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix Maryse JOISSAINS MASINI

1 7 DEC. 2015